

Règlement

Appel à projets « Prix de l'Innovation sociale 2026 »

Prix de l'Innovation sociale

Le Prix de l'Innovation sociale vise à soutenir des actions innovantes qui constituent une avancée significative ou une rupture dans le quotidien des personnes atteintes de maladies rares et leurs familles.

Le projet retenu bénéficie d'un soutien financier de la Fondation de **20 000 euros**.

Critères de recevabilité

Le Prix s'adresse aux associations, filières maladies rares, institutions maladies rares et équipes de recherche justifiant de leur existence en France métropolitaine.

Les projets doivent concerner **exclusivement des maladies rares**, telles que définies par l'OMS et recensées dans l'annuaire [Orphanet](#).

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par la Fondation sur les critères suivants :

- **L'innovation** : le projet doit apporter une réponse innovante à un besoin non satisfait,
- **L'ouverture** : le projet doit avoir une capacité de modélisation pour un transfert à d'autres catégories de personnes ou de pathologies,
- **La faisabilité** : le projet doit avoir fait l'objet d'une étude approfondie quant à sa faisabilité technique et doit justifier d'un modèle économique viable,
- **L'évaluation** : le porteur de projet devra préciser les modalités d'évaluation prévues à partir d'objectifs clairement définis,
- **La mise en œuvre** : elle devra avoir lieu dans les 18 mois suivant la remise du Prix.

Seuls les dossiers complets seront étudiés par la Fondation.

Modalités de sélection

Le dépôt des dossiers se fait uniquement sur la plateforme de soumission du prix via [ce lien](#), au plus tard le **10 octobre 2025 à 23h59**.

Une première sélection sera faite par un Comité Opérationnel composé de représentants issus du monde associatif des maladies rares, et de représentants de Groupama.

La sélection finale sera faite lors du Conseil d'administration en novembre 2025.

La remise officielle du Prix de l'Innovation sociale aura lieu lors de la cérémonie annuelle de la Fondation Groupama, en **février 2026**.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez envoyer un courriel à la Fondation Groupama à segolene.charney@groupama.com